

"CANADA RAILWAY NEWS COMPANY," DE MONTRÉAL:—Motion de M. Choquette demandant copie de documents relatifs à la vente des journaux sur l'Intercolonial par la, 21; réponse à l'ordre de la Chambre, 80. *Non imprimé.* Document No 46.

CANAL:—Voir *Lachine*.

CAP-BRETON, CHEMIN DE FER DU:—Motion de M. Cameron demandant copie de documents relatifs au choix de Point Tupper, comme terminus de la ligne du Cap-Breton, détroit de Canso, et à la construction d'un embranchement jusqu'à Hawkesbury, 39. Réponse à l'ordre de la Chambre, 344. *Non imprimé.* Document No 102.

CAP-TORMENTINE ET CAP-TRAVERSE:—Motion de M. Perry demandant copie de documents relatifs au transport des voyageurs et des malles entre, 32. Réponse à l'ordre de la Chambre, 126. *Non imprimé.* Document No 62.

CARLING, VIEILLE DISTILLERIE DE:—M. McMullen demande copie de tous papiers et correspondance concernant l'achat ou la location de la propriété connue sous le nom de "Vieille distillerie de Carling," située dans la cité de London, sur les rues Waterloo et Pall Mall, et copie du bail, s'il y en a un, 111. Réponse à l'ordre de la Chambre, 181. *Non imprimé.* Document No 78.

CENS ÉLECTORAL :

1. Bill de M. Charlton pour abroger l'Acte du cens électoral et le remplacer par un autre, 19.

Voir *Bill No 14*.

2. Bill de M. Bergin modifiant de nouveau l'Acte du—, 24.

Voir *Bill No 20*.

3. Pétitions demandant un acte qui confère aux femmes du Canada le droit de voter aux mêmes conditions que les hommes, 49.

4. Bill de M. Pelletier à l'effet d'abroger l'Acte du cens électoral et les actes qui l'amendent, 99.

Voir *Bill No 99*.

4. Motion de M. Mills (Annapolis) pour amender l'acte du cens électoral, débat ajourné, 55.

5. Motion de M. Davin proposant d'accorder le droit de suffrage aux femmes, comme aux hommes, suivie d'amendements par MM. Montagne et Laurier; débat ajourné et repris, 61, 105. Amendement proposé par M. Laurier rejeté par 101 voix contre 47, Motion principale rejetée par 105 voix contre 47, 119, 120.

6. Pétitions demandant un autre système de cens électoral, 63.

7. Motion de M. Mulock sous forme d'amendement demandant que le gouvernement présente un bill abolissant l'Acte du,—rejetée par 82 voix contre 39, 227.

CHAMBERLAIN, D. C., COMPTABLE DES COMMUNES:—Le comité des Impressions du Parlement recommande de lui donner \$200 par année pour ses services comme comptable du dit comité, 257.